

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

<p>DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME</p> <p>COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA ROCHELLE</p> <p>Date de convocation : 02/07/2015</p> <p>Date de publication : 16/07/2015</p>	<p>SÉANCE DU 9 JUILLET 2015 à VAUCANSON (PERIGNY)</p> <p>Sous la présidence de M. Jean-François FOUNTAINE, Président</p> <p>Autres membres présents : M. Christian PÉREZ, M. Henri LAMBERT, Mme Martine VILLENAVE, M. Jean-François VATRÉ, M. Daniel VAILLEAU, Mme Séverine LACOSTE, M. Jean-Louis LÉONARD (jusqu'à la 22^{ème} question), Monsieur Roger GERVAIS, M. Serge POISNET, M. Jean-Luc ALGAY (jusqu'à la 23^{ème} question), Mme Sylvie GUERRY-GAZEAU, M. Antoine GRAU, M. David CARON, Vice-présidents ; M. Christian GRIMPRET (à partir de la 2^{ème} question), M. Guy DENIER, M. David BAUDON (jusqu'à la 15^{ème} question), M. Dominique GENSAC, Mme Marylise FLEURET-PAGNOUX, autres membres du bureau communautaire.</p> <p>Madame Soraya AMMOUCHE-MILHIET, Madame Séverine AOUACH-BAVEREL, M. Jean-Claude ARDOUIN, M. Patrick BOUFFET, M. Michel CARMONA, Mme Sally CHADJAA, M. Vincent COPPOLANI, Mme Stéphanie COSTA, Mme Mireille CURUTCHET, M. Vincent DEMESTER, Mme Sylvie DUBOIS, Mme Patricia FRIOU, Mme Sophorn GARGOULLAUD, M. Didier GESLIN, M. Arnaud JAULIN (jusqu'à la 2^{ème} question), Mme Anne-Laure JAUMOULLIÉ (jusqu'à la 11^{ème} question), M. Patrice JOUBERT, M. Jonathan KUHN, Mme Line LAFOUGÈRE, M. Pierre LE HÉNAFF, M. Jacques LEGET, Mme Catherine LÉONIDAS, M. Pierre MALBOSC, M. Jean-Michel MAUVILLY, Mme Aurélie MILIN, M. Jean-Claude MORISSE, Mme Loris PAVERNE, M. Éric PERRIN, M. Hervé PINEAU, M. Jean-Philippe PLEZ, Mme Martine RICHARD, M. Michel ROBIN, M. Pierre ROBIN, Mme Mathilde ROUSSEL, Mme Salomé RUEL (jusqu'à la 11^{ème} question), M. Yves SEIGNEURIN, Madame Catherine SEVALLE, M. Jean-Marc SOUBESTE, Mme Nicole THOREAU, M. Alain TUILLIÈRE, M. Stéphane VILLAIN (jusqu'à la 26^{ème} question), Conseillers.</p> <p>Membres absents excusés : Mme Brigitte DESVEAUX, M. Jean-Louis LÉONARD (à partir de la 23^{ème} question), M. Jean-Luc ALGAY (à partir de la 24^{ème} question), M. Michel SABATIER procuration à M. Serge POISNET, Vice-président, M. Christian GRIMPRET (absent à la 1^{ème} question) procuration à Mme Elyette BEAUDEAU, M. David BAUDON (à partir de la 16^{ème} question), M. Yann HÉLARY procuration à M. Jean-François FOUNTAINE, autre membre du bureau communautaire</p> <p>Mme Gabrielle BAEUMLER, Mme Brigitte BAUDRY procuration à M. Guy DENIER, Mme Catherine BENGUIGUI procuration à M. Yves SEIGNEURIN, M. Frédéric CHEKROUN procuration à Mme Soraya AMMOUCHE-MILHIET, Mme Nadège DÉsir, M. Philippe DURIEUX procuration à M. Pierre LE HÉNAFF, Mme Samira EL IDRISSEI procuration à Mme Séverine AOUACH-BAVEREL, Mme Agnès FRIEDMANN procuration à M. Daniel VAILLEAU, Mme Magali GERMAIN, M. Christian GUÉHO procuration à M. Michel ROBIN, M. Dominique HÉBERT, M. Arnaud JAULIN (à partir de la 3^{ème} question) procuration à M. Antoine GRAU, Mme Anne-Laure JAUMOULLIÉ (à partir de la 12^{ème} question) procuration à Mme Nicole THOREAU, M. Brahim JLALJI, Mme Véronique LAFFARGUE procuration à M. Jean-Michel MAUVILLY, M. Jacques PIERARD procuration à M. Didier GESLIN, M. Didier ROBLIN procuration à Mme Sally CHADJAA, Madame Salomé RUEL (à partir de la 12^{ème} question) procuration à M. Pierre ROBIN, M. Stéphane VILLAIN (à partir de la 27^{ème} question), M. Paul-Roland VINCENT procuration à M. Jean-Louis LÉONARD (jusqu'à la 22^{ème} question), Conseillers.</p> <p>Secrétaires de séance : Mme Elyette BEAUDEAU.</p>		
Nombre de membres en exercice	80	Bulletins litigieux :	0
Nombre de membres présents :	54	Abstentions :	0
Nombre de membres ayant donné procuration :	15	Suffrages exprimés :	69
		Pour l'adoption :	69
Nombre de votants :	69	Contre l'adoption :	0

N° 28

Titre / COMMUNE DE LA ROCHELLE - HÔTEL D'ENTREPRISES AGRO-ALIMENTAIRE - TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT - MARCHÉS NÉGOCIÉS

Monsieur POISNET expose que la Communauté d'Agglomération de La Rochelle (CdA) a attribué en décembre 2013, après une procédure d'appel d'offres, les marchés pour la construction d'un hôtel d'entreprises agro-alimentaire à la Rochelle disposant de plusieurs locaux (3 ateliers).

Les travaux de construction sont achevés à ce jour et à la demande d'un premier occupant (1 atelier), des aménagements communs au site et spécifiques à sa future activité doivent être réalisés.

En application de l'article 35-II-6° du code des marchés publics, il est possible de passer des marchés négociés sans publicité ni mise en concurrence pour des services ou travaux ayant pour objet la réalisation de prestations similaires à celles qui ont été confiées à au titulaire d'un marché précédent passé après mise en concurrence.

Cette disposition du Code des Marchés Publics impose que le marché initial prévoit la possibilité de mettre œuvre cette éventualité, que le montant total du marché initial et des marchés complémentaires soit pris en compte pour définir le mode de mise en concurrence et de publicité, et que ces marchés complémentaires soient notifiés au plus tard dans le délai de trois ans à compter de la notification du marché initial.

Ces conditions sont remplies pour permettre d'envisager d'établir des marchés négociés sans mise en concurrence ni publicité, avec les mêmes entreprises qui étaient attributaire des marchés de travaux pour la construction du bâtiment.

Aussi, la Commission d'Appel d'Offres (CAO) du 29 juin 2015 a décidé de conclure des marchés négociés sans mise en concurrence ni publicité, faisant application de l'article 35-II-6° du code des marchés publics pour la réalisation de prestations similaires, pour les lots et montants comme suit :

Lots		entreprise	montant HT
1	Gros Œuvre	Pianazza	23 266,04 €
2	Charpente métallique	Cancé	1 517,00 €
4	Panneaux Frigorifique	Sofradi	56 465.83 €
5	Couverture Etanchéité	Littoral Etanchéité	1 250,00 €
8	Fermetures industrielles	Défi	1 158,00 €
13	Froid et Climatisation	Jonhson control	324 382,70 €
15	Electricité	SNEE	22 716,63 €

Des prestations de serrurerie-rayonnage et d'équipement des espaces intérieurs, estimées à 200 000 € HT pourront faire l'objet d'une procédure adaptée séparée, comme le permet le code des marchés publics.

Après délibération le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer les marchés ci-dessus.

CES DISPOSITIONS, MISES AUX VOIX, SONT ADOPTÉES À L'UNANIMITÉ
POUR EXTRAIT CONFORME
POUR LE PRÉSIDENT ET PAR DÉLÉGATION
LE VICE-PRÉSIDENT

Serge POISNET